Communiqué de presse
9 novembre 2026

Heures creuses : Enedis poursuit la modernisation du dispositif en ajoutant la saisonnalité été/hiver

À compter du 1er décembre 2026, Enedis déploiera la deuxième phase de la réforme des heures creuses auprès de 9,3 millions de clients. Prévue par la Commission de Régulation de l'Energie, dans le cadre du TURPE 7, cette évolution vise à adapter le dispositif aux transformations du système électrique. Après une première phase ayant permis de déplacer jusqu'à 1 GW de consommation, cette nouvelle étape introduira la saisonnalité des heures creuses.

Une réforme qui produit déjà des résultats concrets

Dans le cadre du TURPE 7, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a engagé une réforme des heures creuses afin de les adapter à l'évolution du mix électrique et au développement de la production d'électricité renouvelable.

Lancée en novembre 2025 et achevée en mai 2026, la première phase de la réforme a permis de déplacer jusqu'à 1 GW de consommation vers l'après-midi, aux périodes les plus favorables au système électrique. Elle a ainsi contribué à un meilleur équilibre entre la production et la consommation d'électricité.

Une deuxième phase marquée par l'introduction de la saisonnalité été/hiver

À partir du 1er décembre 2026, Enedis déploiera la deuxième phase de la réforme auprès de 9,3 millions de clients supplémentaires ayant souscrit à un contrat heures creuses auprès de leur fournisseur. Le déploiement va s'effectuer de manière progressive jusqu'à fin octobre 2027.

La principale nouveauté de cette étape est l'introduction de la saisonnalité des heures creuses. Les plages horaires des heures creuses seront désormais différentes entre l'été et l'hiver. En effet, les heures creuses seront repositionnées aux moments où l'électricité

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur https://www.enedis.fr/presse

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui emploie 42 000 personnes. Au service de 39,6 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, les opérations de comptage d'électricité (production et consommation) et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »

Service Presse
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux
+33 (0) 1 47 74 75 98
enedis.fr

Contact presse Enedis :
Luka LISSILLOUR
luka.lissillour@enedis.fr
+33 (0) 6 46 78 09 12

@enedis enedis enedis enedis.officiel

est plus abondante et moins coûteuse. Cette évolution permettra de mieux valoriser la production solaire en journée, particulièrement durant la période estivale.

Une réforme sans aucune démarche pour le client que ce soit auprès d'Enedis ou de son fournisseur

Comme pour la première phase, les évolutions seront réalisées à distance via le compteur Linky, sans intervention au domicile des clients. Les clients concernés seront informés par leur fournisseur d'électricité de leurs nouvelles plages d'heures creuses au moins un mois avant leur bascule.

Ils conserveront 8 heures creuses par jour, avec un minimum de 5 heures consécutives la nuit. Leurs horaires évolueront toutefois selon les saisons, avec :

- en hiver (du 1er novembre au 31 mars), 8 heures creuses réparties sur les plages horaires 11h-17h et 21h-7h ;
- en été (du 1er avril au 31 octobre), 8 heures creuses réparties sur les plages horaires 10h-18h et 23h-7h.

Un rappel sera fait pour rappeler de la bascule en heures creuses été, avant le 1er avril.

Cette nouvelle organisation permettra d'adapter le dispositif aux besoins du système électrique tout au long de l'année. Elle permettra de s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation des clients, comme le télétravail et les usages programmables.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur https://www.enedis.fr/presse

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui emploie 42 000 personnes. Au service de 39,6 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, les opérations de comptage d'électricité (production et consommation) et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »

Service Presse
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux
+33 (0) 1 47 74 75 98
enedis.fr

Contact presse Enedis :
Luka LISSILLOUR
luka.lissillour@enedis.fr
+33 (0) 6 46 78 09 12

@enedis enedis enedis enedis.officiel